



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos brèves

CFDT N°8

DES GREFFES DES TA ET CAA :

Huitième édito de cette nouvelle année dans la suite de nos envois habituels. Les envois par messagerie étant limités nous essayons de vous apporter des éléments d'informations qui nous semblent importants. **N'hésitez pas à contacter vos représentants localement comme ceux vous représentant dans vos instances spécifiques de dialogue social et à aller sur les pages syndicales dans l'intranet de la juridiction administrative.** Nous ne pouvons malheureusement pas être présents régulièrement dans toutes les juridictions.

1° JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES :

INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL :

- ☞ **Rappel à venir : CTS DU 8 juin et CHSCT du 10 juin : nos comptes rendus des précédentes réunions sont en ligne sur notre page syndicale.**
- ☞ **L'ordre du jour du CTS portera sur le bilan social 2015, le nouveau régime indemnitaire. A la demande de la CFDT seront examinés les points suivants :** suite du rapport sur la justice administrative de demain (projet de modification du CJA, extension envisagée du rôle du greffe dans la conduite de l'instruction), affichage des agents en situation d'être promouvables ; autres questions : problématique des postes n'ayant pu être publiés en tant que postes vacants, mise en place du groupe de travail relatif au télétravail.
N'hésitez pas à nous saisir si vous souhaitez que des sujets soient abordés au sein de ces instances !

☞ **Comité de suivi du protocole sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) :** une réunion s'est tenue le 31 mai sur le sujet de l'accompagnement des juridictions dans l'élaboration de leur plan de prévention des RPS. Un travail a été fait par le comité sur la liste des indicateurs RPS proposés par l'administration qui pourraient servir de base à l'élaboration d'un questionnaire. **Seule la CFDT a fait un travail préalable de proposition et d'amendement.** Un questionnaire pour établir un diagnostic en matière de RPS élaboré par le T.A. de Nantes a été présenté au cours de la réunion. La CFDT a demandé qu'un modèle de questionnaire ainsi que les outils de traitement puisse être élaborés et proposés à l'ensemble des juridictions pour les aider. Sur le site de la fonction publique vous pouvez retrouver [toutes les informations sur le sujet.](#)

☞ - **Mise en place d'un groupe de travail sur la refonte du manuel des greffes** actuellement mis en ligne, ça y est ça bouge on vient de nous solliciter pour en faire partie. Une première réunion est prévue le vendredi 17 juin à 10h.

☞ - **Groupe de travail télérecours :** une réunion s'est tenue le 31 mai portant sur les évolutions de télérecours tant informatiques que procédurales. Il est bien envisagé de rendre l'usage de télérecours obligatoire et surtout comme la CFDT l'avais demandé de mettre en œuvre des courriers de régularisation en cas de défaut d'indexation des pièces jointes pouvant rendre la requête irrecevable en cas de non réponse.

☞ **Nous attendons toujours :**

- la circulaire de gestion sur le RIFSEEP propre aux juridictions administratives, une présentation doit cependant nous en être faite lors du CTS du 8 juin prochain.

- la mise en place d'un groupe de travail sur le télétravail (voir édito n°2 CFDT sur ce sujet). Dans [un guide que vient de publier la direction générale de l'administration et de la fonction publique](#) celle-ci insiste sur le bouleversement des organisations de travail qu'implique la mise en place du télétravail.

2° INFOS FONCTIONS PUBLIQUES :

☞ **Dégel du point d'indice** : comme annoncé par le gouvernement lors du rendez-vous salarial du 17 mars 2016, la valeur du point d'indice des fonctionnaires sera bien revalorisée de 0,6% le 1er juillet 2016 et de 0,6 % le 1er février 2017 (décret n°2016-670 du 25 mai 2016). Le point d'indice passera de 4,630€ par mois à 4,658€ en juillet prochain et à 4,686€ en février de l'année prochaine. Le Supplément Familial de Traitement augmentera également pour la partie qui varie en fonction du traitement.

☞ **Action sociale interministérielle** : n'hésitez pas à aller sur les sites internet des SRIAS, en principe y sont mentionnées les actions 2016 à ne pas rater. Lire aussi l'information envoyée par vos correspondants action sociale en juridiction.

☞ **Rappel : Les premiers décrets d'application de l'accord « PPCR » (protocole sur les Parcours Professionnels, les carrières et les rémunérations) ont été publiés au J.O du 13 mai 2016.** Cette première vague de décrets concerne environ 200 000 agents de la fonction publique d'Etat. Ces premiers décrets portent notamment sur la conversion d'une part des primes des fonctionnaires en point d'indice, servant de base de calcul des rémunérations. Ils signifient un traitement majoré de 6 points pour tous les agents de catégorie B des trois versants de la fonction publique (Etat, Hospitalière et territoriale) et de 9 points pour certains corps de catégorie A relevant du secteur médico-social, notamment les infirmières et les assistants de services sociaux.

Le montant annuel brut des primes pouvant être converties en points d'indice est plafonné à :

- 167 € pour les fonctionnaires de catégorie C ;
- 278 € pour les fonctionnaires de catégorie B ;
- 167 € puis 389 € l'année suivante pour les fonctionnaires de catégorie A.

Pour rappel FO, CGT et solidaires, majoritaires se sont opposés à ce protocole soutenu par la CFDT. Le gouvernement contre toute attente a décidé malgré tout de l'appliquer après avoir promis le contraire...

☞ **A propos du [rapport sur le temps de travail](#) des fonctionnaires** : comme d'habitude les journalistes ont le sens du raccourci en ne retenant que ce qui peut faire polémique « les fonctionnaires ne travaillent pas assez » or le rapport est plus nuancé que cela heureusement et il faut examiner les choses fonction publique par fonction publique, métier par métier...

3° MINISTERE INTERIEUR :

☞ **Circulaire intérieur sur le RIFSEEP** : la circulaire intérieur sur le RIFSEEP a été enfin publiée elle ne règle cependant pas tout. En effet **les travaux dédiés portant sur le second volet du RIFSEEP relatif à la part « résultats individuels » soit le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) n'ont pas encore été engagés ce qui promet d'être aussi engageant que l'IFSE !!!** S'il était besoin de le rappeler La CFDT a voté contre ce nouveau régime indemnitaire véritable usine à gaz. **Pour rappel cette circulaire n'a pas vocation à s'appliquer pour les juridictions administratives, le Conseil d'Etat va présenter au prochain CTS sa propre instruction qui toutefois s'en inspire.**

☞ **RAPPEL : PLAN PREFECTURE NOUVELLE GENERATION (PPNG)** : Nous vous renvoyons au précédent édito N°4. **Nous vous rappelons l'importance de profiter des opportunités de passer un**

concours qui s'offrent à vous ! Un texte vient de sortir sur le sujet (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/>) :

👉 décret N° [2016-517](#) du 26 avril 2016 relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les années 2016 à 2020 ; voir aussi notre fiche ci-jointe sur le volet repyramidage du plan.

👉 **CAP NATIONALES de mobilité** : Vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/gestion-des-personnels/les-commissions-administratives-paritaires-cap>

👉 A noter pour les CAP de mobilité des catégories C, il faut vous reporter aux informations transmises par la préfecture de région du ressort de votre juridiction.

👉 **CAP NATIONALES d'avancement au titre de 2017, dates prévues :**

A : le 27/09/2016 ; B : le 4/10/2016 ; C : le 11/10/2016.

En local les CAPL d'avancement devraient se tenir dans le courant du mois de juin.

😊 **N'hésitez pas adresser à vos représentants vos demandes d'intervention si vous êtes dans une démarche de mobilité ou si vous souhaitez une intervention pour votre avancement.**

👉 **Nouveaux :**

[Arrêté du 24 mai 2016](#) modifiant l'arrêté du 6 avril 2016 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2016 au recrutement d'adjoints administratifs de 1^{re} classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

[Arrêté du 24 mai 2016](#) fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2016 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

[Arrêté du 26 mai 2016](#) fixant au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts au recrutement réservé pour l'accès au corps interministériel des ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministère de l'intérieur,

[Arrêté du 17 mai 2016](#) autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

4° DATES A RETENIR : CTS le 8 juin et CHSCT le 10 juin 2016. Visite de la délégation du CHSCT le 23 juin au T.A. de Lille, Agnès Bazoge représentera la CFDT.

Vos représentants CFDT au CTS et au CHSCT à votre écoute :

Au **CTS**: titulaires : Agnès Bazoge (CAA Versailles), José Rodrigues (CAA Nantes) Sylvie Clément (TA Marseille) ; suppléants : Marina Clément (CAA de Lyon), Isabelle Martin-Genier (TA Paris), Salvador Sangaré (TA de Montpellier). Au **CHSCT** : titulaires : Agnès Bazoge (CAA Versailles), José Rodrigues (CAA Nantes) ; suppléants : Isabelle Martin-Genier (TA Paris), Sylvie Clément (TA de Marseille)

Références pages internet :

Site confédéral : www.cfdt.fr site fédéral : www.interco.cfdt.fr ; site ad. Centrale Intérieur : <http://smi-cfdt.fr> et notre page syndicale dans l'intranet du C.E.

😊 Pour accéder à notre page intranet [cliquez ici](#)

Un message à nous adresser : jose.rodriguesdeoliveira@juradm.fr ou agnes.bazoge@juradm.fr

